

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 juin 2009, à 20:00 heures, à la salle municipale, 1444, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de Fernand Gemme, maire suppléant, les conseillers : François Gamache, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, était aussi présent.

Le maire, monsieur Simon Lacoste, était absent.

208-06-09

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Fernand Gemme, maire suppléant.

209-06-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Gamache, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

210-06-09

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE MAI 2009.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter les procès-verbaux des séances de mai 2009, tels que rédigés.

211-06-09

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussigné certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	1 648 296.01\$
Salaires (Écrit. paies 2009 9 et 10)	173 230.99\$
	<u>1 821 527.00\$</u>

Signé ce 2^e jour de juin 2009.

Nicolas Moukhaiber, secrétaire-trésorier

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU:

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

212-06-09 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de service pour les services de loisirs, trésorerie, travaux publics et urbanisme.

213-06-09 ENGAGEMENT DE DEUX ÉTUDIANTS POUR LA SAISON 2009.

CONSIDÉRANT le désistement de Cloé Rouville comme animatrice au camp de jour ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer et également d'engager un étudiant supplémentaire dans les parcs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'engager madame Jannick Gagnon comme animatrice au camp de jour et monsieur Frédéric Venne comme employé dans les parcs.

214-06-09 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2008 CONSOLIDÉ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur François Gamache et RÉSOLU d'adopter le rapport financier 2008 consolidé de la Municipalité de Saint-Amable, le tout tel que déposé par la firme Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés, en date du 12 mai 2009.

Que copie dudit rapport soit transmise au ministère des Affaires municipales et des Régions.

215-06-09 APPUYER LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENZO FERRISE ET MADAME COLETTE DALPÉ À LA CPTAQ.

CONSIDÉRANT la demande faite par monsieur Vincenzo Ferrise et madame Colette Dalpé, à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec,

afin d'utiliser une partie des lots 497, 498 et 499 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, dans la Municipalité de Saint-Amable, à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins d'aliénation et de lotissement pour la construction d'une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en zone rurale déstructurée sur la rue Saint-Joseph, une rue publique desservie par le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale et régionale permet l'usage demandé;

CONSIDÉRANT que même s'il existe des espaces ailleurs dans la municipalité en zone blanche, selon le schéma d'aménagement, ces lots sont en façade d'une rue, en zone rurale déstructurée et qu'aucune parcelle cultivée ne serait soustraite du milieu agricole existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'appuyer la demande de monsieur Vincenzo Ferrise et madame Colette Dalpé à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, soit pour utiliser une partie des lots 497, 498 et 499 SJ, à des fins autres qu'agricole, soit à des fins d'aliénation, de lotissement et pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

216-06-09 REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR UNE SESSION EN GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU de rembourser les frais d'inscription de Samuel Gemme, inspecteur municipal, pour une session d'automne au coût de 744.54\$ taxes incluses, pour sa formation d'un certificat en gestion des services municipaux. Les cours suivis sont : vie politique municipale, introduction à l'administration publique et comportement organisationnel.

217-06-09 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 386 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Gamache, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 386, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 19 mai 2009.

218-06-09 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'autoriser l'inscription de monsieur le maire, des conseillers municipaux et du directeur général, au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2009.

Les frais d'inscription, d'hébergement et de transport seront défrayés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

219-06-09 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 750, RUE DES MARRONNIERS.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 750, rue des Marronniers;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur François Gamache et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 750, rue des Marronniers, qui a pour objet de

rendre conforme la profondeur du lot à subdiviser, soit 28.15 mètres au lieu de 30 mètres, tel que requis au règlement de lotissement numéro 386-97, article 7.1.3.

220-06-09 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 445, RUE DUPUY.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 445, rue Dupuy;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur François Gamache et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 445, rue Dupuy, qui a pour objet de rendre conforme la profondeur du lot à subdiviser, soit 22.30 mètres au lieu de 30 mètres, tel que requis au règlement de lotissement numéro 386-97, article 7.1.3 et également de rendre conforme les marges avant et arrière du bâtiment, soit respectivement 6.60 mètres au lieu de 7.62 mètres et 7.17 mètres au lieu de 7.50 mètres, tel que requis au règlement de zonage numéro 387-97, article 3.2.3 A) et ii.

221-06-09 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 627-09 CONCERNANT LES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS.

Monsieur le conseiller François Gamache donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement 384-97, des permis et certificats concernant les documents requis pour une demande de permis.

222-06-09 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL L'INFORMATION: VŒUX DE LA ST-JEAN.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de publier, dans le journal L'Information des vœux de la St-Jean et pour les nouveaux arrivants, au coût de 330.\$ chacune plus taxes.

223-06-09 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Mme Manon Gauthier, 489, rue Daniel : Discute du nouvel horaire d'autobus, de la publicité de cet horaire sur le site web et de différents sujets reliés au transport en commun.
- M. Jean-Marie Douville, 265, Daunais : Se plaint des inconvénients et désagréments causés par l'utilisation du parc Daunais (cris d'enfants, ballons, etc.) suite aux installations de nouveaux buts de soccer.
- M. Noël Chalifoux, 491, Mgr Coderre : Demande qu'un luminaire soit installé aux deux parcs Bourgeois. Se plaint de dépôt de terre qui est entreposé au terrain de l'ancien champ d'épuration de la rue Colibri, de l'état du cours d'eau en arrière de sa résidence et également de la circulation de motocross et VTT sur la piste piétonnière.
- Mme Johanne Goulet, 330, Mgr Coderre : Demande un arrêt obligatoire au coin de Alain et Mgr Coderre. S'informe des travaux de bordure et pavage effectués par DJL.

- Mme Monique Savard, 545, rue Auger : Se plaint de la circulation de VTT sur la rue Auger entre 15h et 17h le dimanche.
- Mme Ducas, 1005, rue Normandie : Demande d'avoir des ponceaux pour élargir l'entrée de la rue Rémi au Centre d'Entraide Bénévole.
- M. Louis Courtemanche, 1576 Souvenir : Demande quand la remise en état des lieux sera fait suite aux travaux de canalisation.
- M. Léopold Labonté, 1449, rue Pagé : Discute de l'entretien de la salle municipale et offre ses félicitations pour la propreté de la salle, il demande de continuer l'amélioration de celle-ci en citant plusieurs lacunes en exemple. Demande des luminaires au dessus des boîtes postales installées par Postes Canada pour la sécurité des gens. Demande d'utiliser la subvention offerte par Demix pour construire un dôme au parc Le Rocher qui pourrait servir aux organismes et aux grandes fêtes de famille.
- M. Réal Dubuc, 830, rue Principale : Remercie d'avoir accès aux procès-verbaux sur le site internet. Discute de la réunion concernant les maisons lézardées. Se plaint de la circulation rapide sur la rue Principale. Mentionne que les gens ne respectent pas l'arrêt obligatoire sur la rue Bourgeois au coin de Mgr Coderre.

224-06-09

LEVÉE DE LA SÉANCE ET AJOURNEMENT.

La séance est levée à 20:35 heures, et l'ajournement de la séance est fixé au 15 juin à 21:00 heures à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le 15 juin 2009, à 21:00 heures, à l'édifice Albert McDuff, 616, rue de l'Église.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur Simon Lacoste, maire, les conseillers : François Gamache, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Fernand Gemme, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Moukhaiber, ainsi que son adjointe, madame Carmen McDuff, étaient aussi présents.

225-06-09

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance est ouverte par monsieur Simon Lacoste, maire.

226-06-09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

227-06-09 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter le dépôt du rapport des chefs de service pour les services administration générale, loisirs, trésorerie et incendie.

228-06-09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (VOLETS COLLECTIVITÉS).

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable éprouve depuis plusieurs années de sérieux problèmes avec les champs d'épuration individuels des résidences et désire achever les travaux déjà entrepris pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas la capacité financière d'absorber l'ensemble des coûts de construction de ces infrastructures;

ATTENDU QU'il n'y a plus de fonds disponibles dans le programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par François Gamache, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU unanimement, de demander à la Ministre des Affaires municipales, Région et Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, de prendre connaissance de notre dossier et de le transférer d'une façon prioritaire dans le « Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) »;

QUE la Municipalité de Saint-Amable autorise la firme BPR Infrastructure inc. à préparer et à soumettre au MAMROT et à tout autre organisme au ministère concerné, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande d'aide financière et transmettre le formulaire de présentation du projet au MAMROT ainsi que tous autres documents relatifs au suivi et à la réalisation de ce projet dans son entier;

QUE la Municipalité s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles, ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet, basés sur les critères d'admissibilité du programme d'aide financière.

229-06-09 MANDAT DE SIGNATURE PROTOCOLES D'ENTENTES AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur Simon Lacoste, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur François Gamache et le directeur général, monsieur Nicolas Moukhaiber, ou en son absence, son adjointe, madame Carmen McDuff à signer pour et au nom de la Municipalité les protocoles d'ententes, concernant l'adhésion de la Municipalité à titre de partenaire de la Société d'Habitation du Québec pour la livraison de programme d'amélioration de l'habitat.

230-06-09 NOMMER UN ADMINISTRATEUR PRINCIPAL D'ACCÈS D.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de nommer comme administrateur principal d'Accès D, madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie.

231-06-09 DÉMISSION DE POMPIERS ET ENGAGEMENT DE NOUVEAUX POMPIERS.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accepter les démissions de messieurs Sébastien Dalpé et Alexandre Thibeault et d'engager messieurs Thierry Carpentier-Desormaux, Sylvain Dugas, Stéphane Gemme, Serge Bourque, Richard Gendron et Mario Lemaire comme pompier à temps partiel.

232-06-09 PAIEMENT D'UNE PARTIE DE CLÔTURE MITOYENNE POUR LES PROPRIÉTÉS SUIVANTES : 438, DES MARTINETS ET 442, DES MARTINETS.

CONSIDÉRANT que les propriétaires suivants ont fait installer une clôture mitoyenne entre leur propriété et le terrain de la municipalité : 438, rue des Martinets, et 442, rue des Martinets;

CONSIDÉRANT que la loi prévoit que le coût d'achat et d'installation d'une clôture mitoyenne soit assumé à 50% par chacun des propriétaires mitoyens;

CONSIDÉRANT la vérification de la conformité par le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de rembourser 50% du coût de la clôture mitoyenne, aux propriétaires suivants :

438, rue des Martinets : 383.07\$
442, rue des Martinets : 383.07\$

233-06-09 ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000.\$ À LA MAISON DES JEUNES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Dominic Gemme et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 10 000.\$ à la Maison des Jeunes de Saint-Amable qui sera versée en deux versements, soit un premier versement en date de la présente et un deuxième versement vers la mi-septembre 2009.

234-06-09 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de nommer monsieur François Gamache, maire suppléant à compter de la présente.

235-06-09 LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 21:15 heures, IL EST RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de juin 2009.